

Direction générale des ressources humaines
Sous-direction de l'attractivité des métiers
et du recrutement

Le ministre de l'éducation nationale,

- Vu l'arrêté du 8 septembre 2025 autorisant au titre de l'année 2026 l'ouverture du concours externe de recrutement de professeurs certifiés stagiaires en vue de l'obtention du certificat d'aptitude au professorat du second degré (CAPES),
- Vu l'arrêté du 8 septembre 2025 autorisant au titre de l'année 2026 l'ouverture du concours externe d'accès à une liste d'aptitude aux fonctions de maître dans les établissements d'enseignement privés sous contrat du second degré (CAFEP-CAPES),
- Vu l'arrêté du 10 décembre 2025 nommant les présidents des jurys des concours externes du CAPES et des CAFEP-CAPES ouverts au titre de la session 2026,
- Vu les propositions de la présidente du jury concernant les membres du jury,

ARRETE

Article 1 : Le jury du concours externe du CAPES et du CAFEP-CAPES, section langues régionales : breton, est constitué comme suit pour la session 2026 :

Présidente

Mme Myriam GUILLEVIC
Maîtresse de conférences

Académie de RENNES

Vice-Président

M. Cédric CHOPLIN
Maître de conférences

Académie de RENNES

Membres du jury

Mme Morgane CLOITRE
EC. R Professeure certifiée

Académie de RENNES

M. Glenn GOUTHE
EC. R Professeur agrégé

Académie de RENNES

M. David LE GAL
EC. R Professeur certifié

Académie de RENNES

Mme Mannaig THOMAS
Maîtresse de conférences

Académie de RENNES

Examineurs spécialisés

M. Ludovic BERTHO
Professeur agrégé

Académie de RENNES

M. Yann BEVANT
Maître de conférences

Académie de RENNES

Mme Nathalie BRILLANT RANNOU
Maîtresse de conférences

Académie de RENNES

Mme Charlotte CIUBUCCIU
Adjointe au secrétaire général d'académie

Académie de RENNES

Mme Virginie DUMANOIR
Maîtresse de conférences

Académie de RENNES

Mme Eva GUILLOREL
Maîtresse de conférences

Académie de RENNES

Mme Magali HILLAIRET
Professeure de chaire supérieure

Mme Laurence LE DU-BLAYO
Professeure des universités

Mme Stéphanie MERCIER
Professeure agrégée

M. Adrian MORFEE
Maître de conférences

M. François SAUVAGEOT
Professeur de chaire supérieure

Académie d' ORLEANS-TOURS

Académie de RENNES

Académie de RENNES

Académie de RENNES

Académie de RENNES

Article 2 : Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 19 février 2026

Pour le ministre de l'éducation nationale,
et par délégation,
La sous-directrice de l'attractivité des métiers
et du recrutement

Nadine COLLINEAU

